

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES HAUTS DE FRANCE et du département du NORD
DIVISION RESSOURCES HUMAINES

Service gestion des carrières
82 AVENUE KENNEDY – BP 70689
59033 LILLE CEDEX

Lille, le 24 octobre 2017

Note pour

Mesdames et Messieurs les chefs de service

Affaire suivie par Antonia TISNÉ
antonia.tisne@dgifp.finances.gouv.fr
Note départementale n° 78/2017
Tél : 03 20 62 40 18

Objet : Mouvement complémentaire local de mutation des agents de catégorie C au 1^{er} mars 2018

Cette note a pour objet d'ouvrir le mouvement complémentaire local de mutation des agents de catégorie C qui prendra effet au 1^{er} mars 2018.

Le projet national de mouvement complémentaire des agents de catégorie C a été publié sur Ulysse national le 18 octobre 2017.

Sans attendre la publication du mouvement définitif (annoncée pour le 14 novembre 2017), le processus de recensement des vœux d'affectation locale est engagé.

I/- MODALITÉS DE PARTICIPATION AU MOUVEMENT LOCAL

1) Délai de séjour

Le délai de séjour pour pouvoir participer au mouvement local du 1^{er} mars 2018 est d'un an. Ainsi, les agents qui ont obtenu une nouvelle affectation au mouvement du 1^{er} septembre 2017 ne pourront pas participer au mouvement local complémentaire et devront attendre le mouvement local général du 1^{er} septembre 2018.

2) Agents concernés par le mouvement local

- **DOIVENT obligatoirement participer au mouvement local et servir une fiche de vœux** (voir annexe 2) :

- les agents qui, dans le cadre du projet de mouvement national complémentaire publié le 18/10/2017, ont changé de RAN et/ou de Mission/Structure afin qu'ils obtiennent une affectation locale précise sur un emploi situé dans le ressort de la RAN et compatible avec la Mission/Structure obtenue au mouvement national ;

- **PEUVENT également participer au mouvement local et servir une fiche de vœux**

- les agents installés au plus tard le 1^{er} mars 2017 et les « ALD locaux » qui souhaitent obtenir un changement d'affectation au 1^{er} mars 2018, qu'ils aient ou non déposé une demande pour le mouvement du 1^{er} septembre 2017.

3) Les demandes examinées bien que ne relevant pas du mouvement local

Sont également invités à indiquer leurs préférences d'affectation par fiche de souhaits (voir annexe 3) :

- les agents nouvellement affectés ALD au mouvement complémentaire du 1^{er} mars 2018 (ALD RAN, ALD sans résidence) ;
- les agents affectés ALD n'ayant pas changé d'affectation au 1^{er} septembre 2017 ;
- les agents de direction qui souhaitent changer de service au sein de la direction, sous réserve du délai de séjour d'un an .

Leur affectation sera donnée à titre d'information lors de la CAPL.

III/- DOCUMENTS SUPPORTS ET DÉLAI

Le mouvement local sera élaboré selon les principes énoncés dans la note départementale n° 29/2017, disponible sur Ulysse Nord/Base documentaire locale.

Sont annexés à la présente note :

- la liste des services par RAN et Mission/Structure où sont implantés les emplois C (annexe 1) ;
- un modèle de fiche de vœux à télécharger (annexe 2) ;
- un modèle de fiche de souhaits à télécharger (annexe 3) ;
- la liste des services de Direction (annexe 4).

Les annexes 2 et/ou 3 devront être transmises à la division des ressources humaines, pôle « gestion des carrières » **au plus tard pour le 10 novembre 2017**, délai de rigueur.

- par messagerie à : drfip59.pilotageressources@dgfip.finances.gouv.fr

avec copie à : antonia.tisne@dgfip.finances.gouv.fr

*Il est demandé de **préciser impérativement** en objet du mail «**Mouvement local complémentaire C**»*

Les agents concernés par des changements d'affectation prononcés lors de la CAPN, dont le résultat définitif est prévu le 14 novembre 2017, souscriront une fiche de vœux et/ou une fiche de souhaits **dans les meilleurs délais et au plus tard le 17 novembre 2017**.

La CAPL est prévue le mardi 12 décembre 2017. Les mesures de gestion (affectation des ALD et des agents en direction) seront communiquées à l'issue de la CAPL.

CONTACTS

- RAN de Lille : Jacques DURIEUX
jacques.durieux@dgfip.finances.gouv.fr ; Tél. 03.20.62.41.71
- RAN de Douai, RAN ex-592 et ALD ex-592 : Grégory LAMARCQ
gregory.lamarcq@dgfip.finances.gouv.fr ; Tél. 03.20.62.40.55
- Autres RAN et ALD ex-591 : Mauricette DEFFONTAINE,
mauricette.deffontaine@dgfip.finances.gouv.fr ; Tél. 03 20 62 39 95

Je vous remercie de porter cette note à la connaissance des agents placés sous votre autorité (y compris les agents actuellement en congés de toute nature). Elle sera diffusée également sur Ulysse 59.

Par procuration

SIGNÉ

Philippe ROMONT

Administrateur Général des Finances publiques